

Commission permanente du Conseil général du 12 janvier 2012

6 délibérations ont été présentées par Pascal Popelin, au titre de sa délégation de vice-président du Conseil général chargé de l'Aménagement, du Développement économique et métropolitain, lors de cette réunion de la Commission permanente.

Participation du Département aux actions menées par « Aéroport, entreprises Roissy CDG » et « Scientipôle initiative »

Pascal Popelin a proposé le versement de la cotisation départementale annuelle de 21 000 €, au titre de l'année 2011, à l'association « Aéroport, entreprises Roissy CDG », dont la vocation est d'accueillir des entreprises en création et d'accompagner leur développement pendant une durée limitée à 24 mois, sur la plate-forme de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle. Il a aussi proposé de fixer à 35 000 € le montant de la subvention départementale de fonctionnement au titre de l'année 2011 de l'association « Scientipôle initiative », qui apporte des prestations d'expertise ainsi que des prêts d'honneur sans intérêt ni garantie, à des entreprises innovantes en création. Considérant l'acompte de 20 000€ déjà versé, le solde restant à payer s'élève à 15 000 €.

Subvention départementale à la CGPME 93, pour le fonctionnement de la cellule d'intelligence économique (Adit)

Pascal Popelin a proposé le versement d'une subvention départementale de 100 000 €, au titre de l'année 2011, à la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) de la Seine-Saint-Denis ; qui porte le fonctionnement de la cellule d'intelligence économique (Adit), dispositif de recueil et des transmissions d'informations à forte valeur ajoutée à destination des entreprises du département. Considérant l'acompte de 50 000€ déjà versé, le solde restant à payer s'élève à 50 000 €.

Subvention départementale de fonctionnement à l'Union départementale des Offices de tourisme – Syndicats d'initiative de la Seine-Saint-Denis

Pascal Popelin a proposé le versement d'une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 30 000€ au titre de l'année 2011, à l'Union départementale des Offices de tourisme – Syndicats d'initiative (Udotsi) de la Seine-Saint-Denis, qui fédère les 7 Offices de tourisme – Syndicats d'initiative du département.

Cotisation du Département à l'association « Bondy innovation »

Pascal Popelin a proposé le versement de la cotisation départementale annuelle de 10 000 €, au titre de l'année 2011, à l'association « Bondy innovation », qui porte un incubateur de projets innovants spécialisé notamment dans les domaines de l'environnement, des sciences de la vie, ainsi que de l'économie sociale et solidaire.

Subvention départementale de fonctionnement à l'Institut de recherche pour le développement (IRD)

Pascal Popelin a proposé le versement d'une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 3 000€ à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), en soutien à l'organisation d'un colloque ayant pour thème « Modélisation mathématique et informatique des systèmes complexes ».

Subventions départementales de fonctionnement aux Universités Paris VIII et Paris XIII pour le soutien au développement de projets de recherche

Pascal Popelin a proposé le versement d'une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 57 654€ au titre de l'année 2011 à l'Université Paris VIII pour le financement des travaux de deux doctorants, d'un montant de 96 104€ à l'Université Paris XIII pour le financement des travaux de deux doctorants et d'un post-doctorant, d'un montant de 70 000€ à l'Université Paris VIII pour le financement d'un projet de création d'un outil numérique d'aide à la mise en scène et à la prévisualisation cinématographique.

Deux autres délibérations, adoptées au cours de cette séance, concernaient le canton de Livry-Gargan.

Attribution d'acomptes aux Centres communaux d'action sociale (CCAS) au titre de l'aide à domicile servie aux bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa)

La Commission permanente a décidé l'attribution d'un acompte de 96 833€ (pour une dépense annuelle estimée à 193 667€ en 2012) au Centre communal d'action sociale (CCAS) de Livry-Gargan, au titre de l'aide à domicile servie aux bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa).

Révision de la sectorisation des collèges à Livry-Gargan

La Commission permanente a approuvé une modification rectificative d'une erreur matérielle dans la délibération d'ajustement de la sectorisation des collèges de Livry-Gargan, adoptée lors de sa séance du 15 décembre 2011.